



RÉPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité- Justice-Travail



SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN

APPEL D'OFFRES N°2020/000001121//SAB/COO/PRMP DU 13 FEVRIER 2020
PROCES VERBAL DE CONSTATATION D'ABSENCE DE PLIS

Objet du dossier d'appel d'offres :

Acquisition et installation des équipements aéroportuaires à l'AICBG de
Cadjèhoun

Mars 2020

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)
Société Anonyme au Capital Social fixe de 100 000 000 XOF - RCCM RB/COT/19B23394 – IFU 3201810464026
Correspondance: Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun, 08 B.P. 179 Cotonou - Bénin
Tél. : + 229 21 30 59 16

Procès-verbal d'ouverture des plis

Objet : Acquisition et installation des équipements aéroportuaires à l'AICBG de Cadjèhoun

DAO N°2020/00000121/SAB/COO/PRMP du 13 février 2020

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert

L'an deux mil vingt et le vendredi 13 mars à lieu à partir de 10 heures 30 minutes, la séance d'ouverture publique des plis relatifs à l'appel d'offres en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°2020/000205/SAB/COO/PRMP du 09 mars 2020, les personnes indiquées dans le tableau ci-après :

Administration	Nom et Prénom(s)	Fonction	Qualité	Observations
SAB	Mohamed BONI BIAO	PRMP	Président	Voix deliberative
SAB	Christophe GROLLEAU	DAFRH	Membre	Voix deliberative
SAB	Olivier TITECA	DEM	Membre	Voix deliberative

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics invitée par lettre N°2020/0000208/SAB/COO/PRMP/S-PRMP du 09 mars 2020, n'a pu se faire représenter à la séance.

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

Société Anonyme au Capital Social fixe de 100 000 000 XOF - RCCM RB/COT/19B23394 – IFU 3201810464026
Correspondance: Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjèhoun. 08 B.P. 179 Cotonou - Bénin
Tél. : + 229 21 30 59 16



Aux date et heure limites de dépôt des offres, sur les deux (02) candidats ayant acquis le dossier, aucun pli n'a été reçu.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, la séance a été ouverte par le président de la commission en rappelant l'objet de la séance.

Les membres présents de la commission ont constaté qu'aux date et heure limite de dépôt des soumissions, aucun pli n'a été enregistré dans le registre spécial de l'ARMP.

Au regard de ce constat et conformément à l'article 79 alinéa 8 de la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin qui stipule : « **A l'ouverture des plis, lorsqu'un minimum de trois (03) plis n'a pas été remis à la date limite, l'autorité contractante ouvre un nouveau délai qui est de dix (10) jours calendaires à l'issue duquel les plis sont ouverts quel que soit le nombre de plis reçus** », la commission a déclaré, l'insuffisance d'offres. En conséquence, le dossier fera l'objet d'une prorogation de délai de dépôt des offres.

La liste de présence est annexée au présent procès-verbal.

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 50 minutes.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2020



Mohamed BONI BIAO



Christophe GROLLEAU



Olivier TITECA

SOCIÉTÉ DES AÉROPORTS DU BÉNIN (SAB)

Société Anonyme au Capital Social fixe de 100 000 000 XOF - RCCM RB/COT/19B23394 – IFU 3201810464026
Correspondance: Aéroport International Cardinal Bernardin GANTIN de Cadjéhoun, 08 B.P. 179 Cotonou - Bénin
Tél. : + 229 21 30 59 16